

LES AIDES POUR LES

FAMILLES



NOUVEAUTES 2026-2027



AIDE A L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION *

COURS D'APPRENTISSAGE DE LA NATATION

Participation de la commune : 80 % du coût réel
(plafond subventionnable de 300 € / an / enfant)

Modalités : présentation en Mairie d'une facture
acquittée en fin d'année scolaire

AIDES AUX PRATIQUES SPORTIVES *

LICENCE ET ADHÉSION SPORTIVE

Participation de la commune :
50 € / an / enfant

Modalités : présentation en
Mairie d'une facture acquittée en
fin d'année scolaire



RESTAURATION SCOLAIRE

TARIFICATION DES REPAS SCOLAIRES
ECOLE DE MONT

**Diminution du tarif du repas à
2 € au 01 septembre 2026**

La tarif appliqué jusqu'alors était de
2.75 € pour un coût réel de 3.50 €



ALSH *

FRAIS DE CENTRE AERE

Participation de la commune : 90 % des frais
de séjours (vacances & mercredis. Durée
maximale de 50 jours / an)

Modalités : déduction IMMEDIATE de la facture
des ALSH d'Artix et d'Arthez de Béarn

Priorité d'inscription

MAINTIEN DE L'ENSEMBLE DES AUTRES AIDES

COLONIES DE VACANCES, STAGES SPORTIFS, AIDE À LA MUSIQUE, BAFA, AIDE A LA CONDUITE
ACCOMPAGNÉE ET AU PERMIS DE CONDUIRE, BOURSES AUX ETUDES SUPERIEURES, AIDE AU
TRANSPORT SCOLAIRE

* Conditions d'attribution : RDV sur le site internet de la Mairie :

<https://www.mairie-mont.fr/> ou contactez la Mairie de Mont au 05 59 67 64 63

